

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

7. ANNEXES

III. AUTRES ANNEXES

III.15 Zones de potentialités archéologiques

Établissement Public Territorial

Paris Est Marne&Bois (EPT 10)

PADD débattu le 07 décembre 2021

PLUi approuvé le 12 décembre 2023



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

7. ANNEXES

III. AUTRES ANNEXES

III.15. Zones de potentialités archéologiques

III.15.1. Champigny-sur-Marne

Établissement Public Territorial

Paris Est Marne&Bois (EPT 10)

PADD débattu le 07 décembre 2021

PLUi approuvé le 12 décembre 2023



FICHE N°4 : ARCHÉOLOGIE

Les missions du service Archéologie du Conseil général du Val-de-Marne

Le service archéologique départemental a été créé en 1978. Il met en œuvre deux grandes missions de politique culturelle du Conseil général :

- fournir aux val-de-marnais les connaissances nécessaires à la compréhension du territoire en leur facilitant l'appropriation via des publications, des actions de médiation, la mise à disposition de ressources documentaires...
- contribuer à la préservation du patrimoine archéologique via des opérations archéologiques et des recherches permettant d'enrichir la carte archéologique du Val-de-Marne.

Ce service contribue ainsi à une meilleure connaissance du territoire et de ses mutations, qu'il synthétise dans la carte archéologique du Val-de-Marne. Cet outil permet d'exercer une fonction de conseil concernant les risques archéologiques et d'aider à déterminer la sensibilité archéologique des zones concernées par l'aménagement du territoire. Dans cette même optique, il concourt à l'élaboration de la Carte archéologique nationale établie par l'Etat (article L. 522-5 du code du patrimoine).

INFORMATIONS

▪ Cadre réglementaire

Toute découverte fortuite est soumise à une déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet (Code du Patrimoine, livre V, titre III, Section 3, art. L531-14, codifiant la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques).

Les opérations d'aménagement susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique sont soumises à la législation sur l'archéologie préventive, définie par :

- Code du Patrimoine, livre V : le titre II codifie la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée par la loi n°2003-707 du 1er août 2003.
- Décret d'application n° 2004-490 du 3 juin 2004 "relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive".

Sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (Décret n° 2004-490, art. 4 et 5), les travaux portant sur les zones et seuils d'emprise définis par arrêté du préfet de région. Ces zones sont signalées dans le PLU.

En dehors du zonage, les services régionaux de l'archéologie, placés sous l'autorité des directeurs régionaux des affaires culturelles et des préfets de région, examinent les travaux décrits par l'article 4 du Décret n° 2004-490 (*modifié par Décret 2007-18 du 5 janvier 2007, art. 22 I, JORF 6 janvier 2007 en vigueur le 1er octobre 2007*). Sont concernés, entre autres, les projets de zones d'aménagement concerté et de lotissements affectant une superficie supérieure ou égale à 3 hectares, ainsi que les aménagements soumis à une étude d'impact.

Les aménageurs peuvent, avant de déposer une demande pour obtenir les autorisations requises par les lois et règlements ou avant d'engager toute autre procédure, saisir le préfet de région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques (Décret n° 2004-490, article 10) :

Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France
Service Régional de l'Archéologie
6, rue de Strasbourg
93200 Saint-Denis.

POTENTIALITÉS ARCHÉOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La commune de Champigny-sur-Marne occupe pour partie l'intérieur d'une boucle de Marne vers l'Ouest puis s'étend sur le plateau de Brie vers l'Est. La plaine de Champigny est constituée par le système emboîté des basse et moyenne terrasses de la Marne (alt.: 39 et 56 m). Elle est bordée, tout le long du méandre où subsistent une dizaine d'îles, d'une bande étroite d'alluvions récentes (36 m), classée en zone inondable, dont la cartographie ancienne et une étude stratigraphique révèlent qu'elles demeurèrent longtemps en marécages. La partie briarde du territoire, profondément entaillée par le ru de la Lande, remonte jusqu'aux hauteurs de l'ancien hameau de Cœuilly (alt.: 103 m). Le sous-sol calcaire y fut longtemps exploité en matériaux de construction, en particulier le calcaire de Champigny, dont les affleurements sur les coteaux ont facilité la culture de la vigne.

Les éléments du patrimoine archéologique de Champigny-sur-Marne sont nombreux et concernent principalement des observations directes anciennes ou récentes (découvertes fortuites, suivies de travaux ou de carrières, opérations d'archéologie préventive...). Ils couvrent les périodes depuis le Paléolithique jusqu'à l'époque moderne. L'abondance du mobilier lithique découvert pour la période néolithique indique vraisemblablement la présence d'un centre de production et d'un habitat important au sein du secteur du Buisson Pouilleux, à la base du coteau. Les autres éléments du patrimoine archéologique sont principalement localisés dans le centre ancien, au Marché Rollay, sur l'emplacement de l'ancien château du Tremblay et de l'ancien domaine de Cœuilly. Les bords de Marne, vraisemblablement fréquentés dès le Paléolithique, constituent un indice important de découverte archéologique.

PRÉCONISATIONS

En l'état actuel des connaissances, le potentiel archéologique sur le territoire de Champigny-sur-Marne, est le suivant :

Périmètres des occupations anciennes (du Néolithique au haut Moyen Âge) :

- Lieu-dit « Le Buisson Pouilleux » : occupation néolithique
- Lieu-dit « Les Tartres », près de la rue du Monument : vestiges néolithiques
- En centre-ville, rue A. Thomas : occupation âge du Bronze
- Lieu-dit « Le Marché Rollay » : occupation gallo-romaine
- Au nord de l'avenue du Général de Gaulle, en limite de Bry-sur-Marne: nécropole haut Moyen Âge
- Chemin de la Croix, Théâtre de la Nature : nécropole haut Moyen Âge

Périmètres des habitats médiévaux et modernes :

- Centre-ville
- Domaine de Cœuilly
- Château de Tremblay

Périmètre du ru de la Lande, des îles et rivière de Marne : ce contexte est propice aux installations humaines et la présence d'alluvions constitue un milieu de conservation privilégié pour les vestiges archéologiques. Par ailleurs, la présence d'îles, d'anciennes berges et chenaux d'écoulement de la Marne, accroît l'intérêt de cet espace alluvial, offrant la possibilité d'acquérir des données sur les paléoenvironnements fréquentés par l'Homme et sur les aménagements hydrauliques (pêcheries, moulins...).

Contacts

FICHE N°4 : ARCHÉOLOGIE

Direction de la culture

Service Archéologie

7-9 rue Guy Môquet - 94800 VILLEJUIF

Secrétariat : 01 47 26 10 00

Courriel : archeologie@cg94.fr

Chef de service : David Coxall

Courriel : david.coxall@cg94.fr

Chargée de projets : Myriam Arroyo-Bishop

Courriel : myriam.arroyo-bishop@cg94.fr

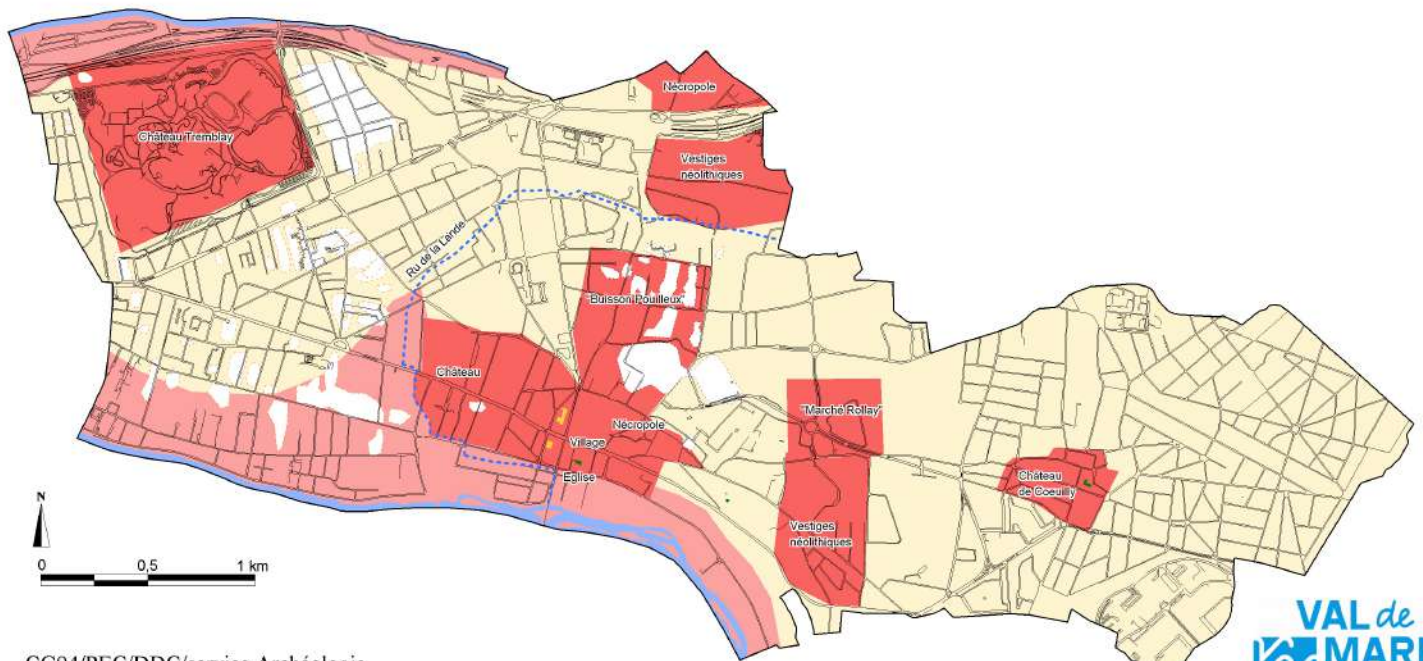
Archéologue : Stéphane Ardouin

Courriel : stephane.ardouin@cg94.fr

CARTE DES POTENTIALITES ARCHEOLOGIQUES

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- Zone à Forte potentialité archéologique (sites et indices archéologiques)
- Zone à Forte potentialité archéologique (alluvions, vestiges en lien avec la Marne)
- Monument Historique
- Faible potentialité (carrières à ciel ouvert remblayées)
- Potentialité indéterminée
- Opérations archéologiques



CG94/PEC/DDC/service Archéologie
Document d'étude sujet à révision, février 2009.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

7. ANNEXES

III. AUTRES ANNEXES

III.15. Zones de potentialités archéologiques

III.15.2. Joinville-le-Pont

Établissement Public Territorial

Paris Est Marne&Bois (EPT 10)

PADD débattu le 07 décembre 2021

PLUi approuvé le 12 décembre 2023



15.1



Joinville-le-Pont 94.042
Zones de sensibilité archéologique

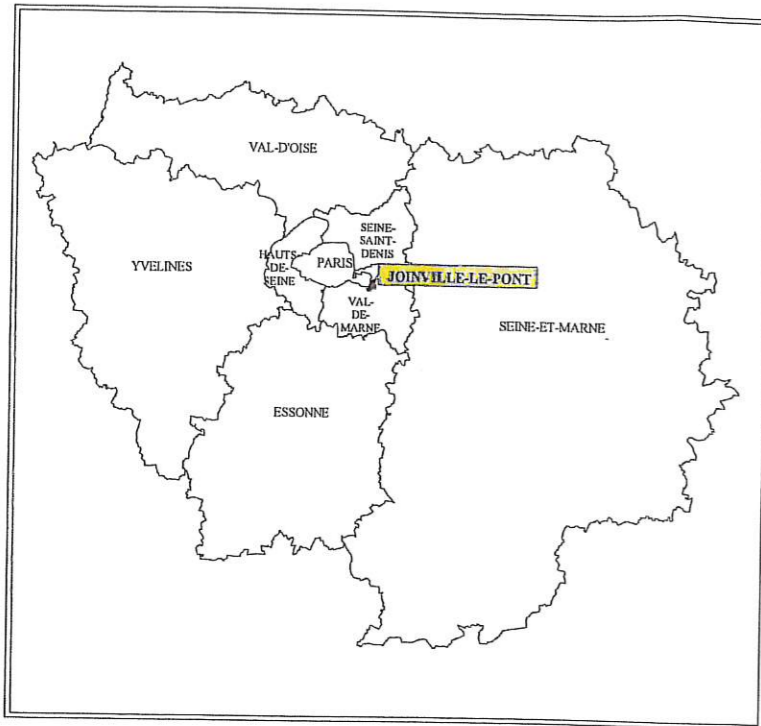
Code	Intitulé / Attribution chronologique
2273	Zone de saisine / Manoir-château de Polangis (Médiéval - Moderne).
2274	Zone de saisine / Château (Moderne).
2275	Zone de saisine / Bourg ancien (Médiéval - Moderne) ; port et pont Olin, port-Ferme Longini, moulins (Médiéval - Moderne)
2277	Seuil : 2000 m ² / Zone alluvionnaire à fort potentiel archéologique (bords de Marne).



Préfecture de la Région Ile-de-France
 Direction régionale des affaires culturelles
 Service régional de l'archéologie

Document graphique annexé au
 Plan Local d'Urbanisme.

Commune de :
JOINVILLE-LE-PONT - 94 042 (Val-de-Marne)



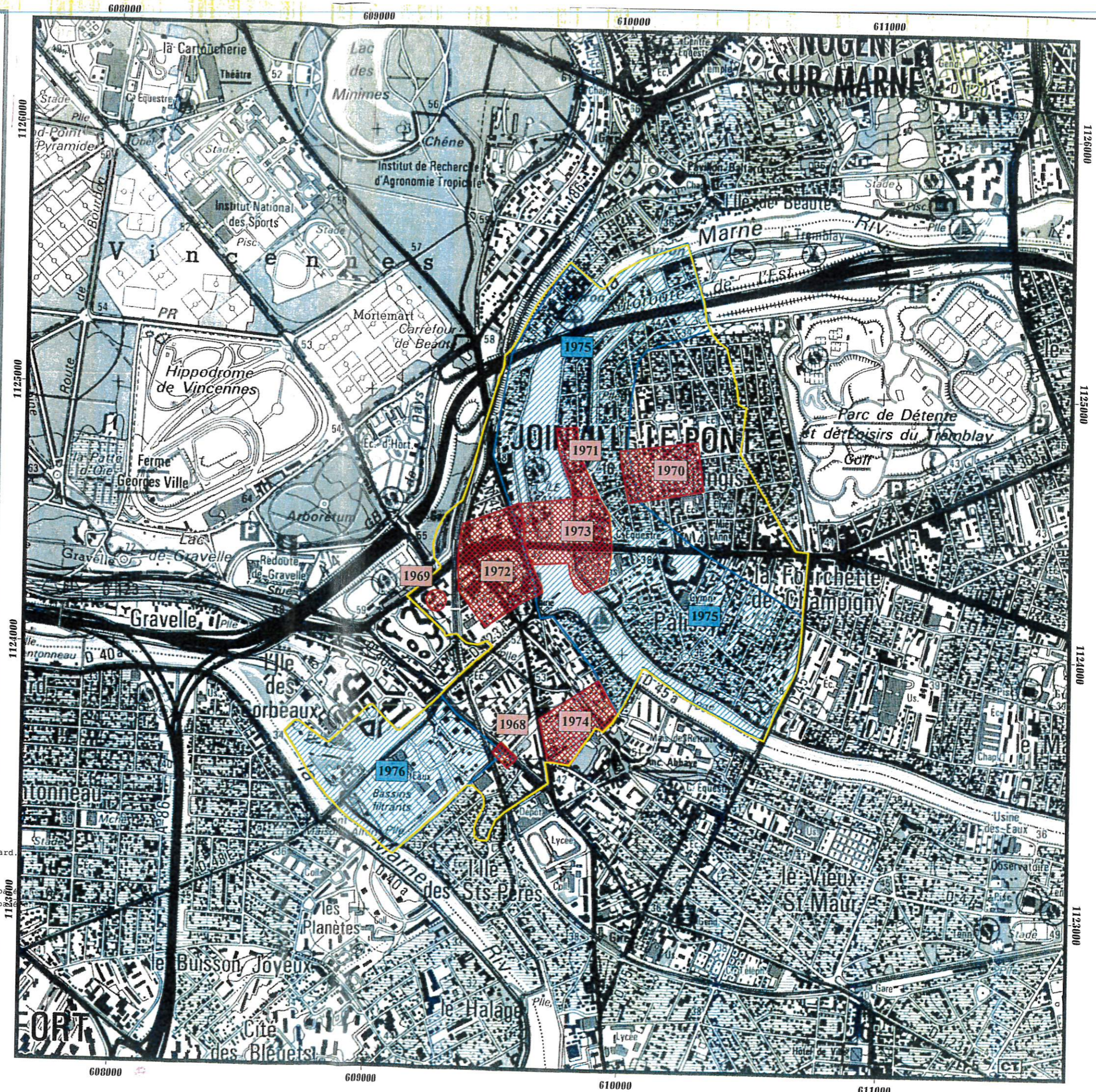
Légende

- Limites administratives : " Sources : I.G.N. BD Cartho (2000) "
- Zones de sensibilité archéologique.
- Zones alluviales à fort potentiel archéologique (Bords de Marne, paléochenaux).

Date	Objet
1968 02	- Chapelle Notre-Dame de Presles mentionnée dès le XIVE siècle.
1969 03	- Léproserie mentionnée dès le XIIIe siècle.
1970 04	- Château de Polangis et parc (XIIIe-XVIIe siècles)
1971 05	- Port Longini : Port-Ferme mentionné au XIIIe siècle.
1972 01	- Bourg mentionné au XIIIe siècle, Port Olin et Chapelle Saint-Léonard.
1973 06	- Pont Olini mentionné au XIIIe siècle et Moulins au XIVE siècle.
1974 07	- Château mentionné au XVIIe siècle.
1975 08	- Zones alluviales à fort potentiel archéologique (Bords de Marne, pr...
1976 09	- Zones alluviales à fort potentiel archéologique (Bords de Marne, pr...



Données Patriarche
 SCAN 25 - IGN PARIS - 2001 - Licence n°2000/CUIN/9036. D.R.A.C. / S.R.A. / LM / édition du 01/07/2010
 "reproduction interdite"



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

7. ANNEXES

III. AUTRES ANNEXES

III.15. Zones de potentialités archéologiques

III.15.3. Maisons-Alfort

Établissement Public Territorial

Paris Est Marne&Bois (EPT 10)

PADD débattu le 07 décembre 2021

PLUi approuvé le 12 décembre 2023



III - LES ZONES DE POTENTIALITES ARCHEOLOGIQUES

Notice sur les potentialités archéologiques par le service archéologie du Conseil Général du Val de Marne (*août 2007*)

« Le terroir de la commune de Maisons-Alfort s'étend au Sud de la Marne, en zone de plaine fluviale, et jouxte également la Seine avant la séparation d'avec Alfortville, à la fin du XIXe siècle.

▪ PREHISTOIRE ET PROTOHISTOIRE

Les fouilles archéologiques réalisées à Maisons-Alfort en 1994 ont livré les vestiges d'une occupation préhistorique datée entre 200000 et 160000 ans. La commune présente quelques traces néolithiques et protohistoriques sur la rive de Marne, sous la forme d'un mégalithe, des restes d'une sépulture et de quelques vestiges plus à l'Est, et de quelques outils anciennement ramassés dans les carrières. Un important habitat néolithique proche de la Marne, avec une sépulture, a été exhumé récemment par le LDA 94 puis par l'AFAN.

La découverte la plus spectaculaire, lors de la construction du fort au milieu du XIXe siècle, est celle d'une structure qu'on peut identifier probablement à un tumulus, relief visible appelé "Butte de Grammont", pourvue de plusieurs sépultures dont certaines présentant un certain appareil, datables de la Tène ou de l'époque romaine, en bordure d'un ancien chemin.

▪ PERIODES HISTORIQUES

Maisons apparaît pour la première fois à la fin du Xe siècle dans une donation capétienne faite à l'abbaye de Saint-Maur, mentionnant des moulins, l'église Saint-Rémi, la chapelle Saint-Germain. L'église Saint-Rémi présente des éléments du XIIe siècle, le chœur datant du XIIIe, la flèche du XIVe. Les alentours de l'église ont révélé, lors de fouilles locales dans les années 70, des traces de l'ancien cimetière médiéval ; des travaux anciens dans l'église avaient déjà exhumé de nombreux squelettes médiévaux. Par ailleurs, des sépultures isolées auraient été anciennement trouvées en différents endroits.

Deux fiefs se distinguent à l'écart du village, dépendants également de Saint-Maur, Charentonneau mentionné à la fin du XIIe siècle, le manoir d'Alfort au début du XIVe siècle.

Trois moulins sont situés sur les rives de la Marne : celui des Portes est mentionné à la fin du XIIe siècle, celui de Charentonneau fin XIIIe, le Petit Moulin, près du pont de Charenton, milieu XVe. Des aménagements empierrés ont été retrouvés en bord de Marne dans les années 70, en repérages sub-aquatiques, sans que l'on puisse les identifier.

Deux anciens chemins traversent Maisons : le chemin de l'Echat, ou des Mèches, ou chemin Vert, dont le tracé plus ou moins remanié est probablement d'origine antique, se dirigeant du Sud au Nord vers l'Île de la Chaussée, et un autre disparu au XVIIIe siècle pour laisser place au tracé plus rectiligne de l'actuelle N 19, le Grand Chemin de Brie, remontant au moins à l'époque médiévale.

Le chemin dit de Valenton, desservant les fermes d'origine médiévale de la Tour et de l'Hôpital, a dû prolonger la Grande Rue de Maisons avant la création de la route royale, actuelle N 6.

- INDICES PERIPHERIQUES

Sur la rive droite de la Marne, au Nord, Saint-Maurice présente des vestiges de construction romaine et le toponyme révélateur de l'Île de la Chaussée, passage ayant probablement précédé le pont de Charenton mentionné dès le VIIe siècle.

A l'Ouest, le terroir d'Alfortville, anciennement de Maisons et zone purement rurale, présente un mégalithe et un toponyme, "Le Gué de Maisons", pouvant évoquer un ancien passage de la Seine.

Au Sud, Créteil, traversé par l'ancien chemin de Brie, semble être une très ancienne bourgade, pourvue d'une vaste nécropole du Haut Moyen-Age, et présentant quelques traces de l'Antiquité : monnaies, sarcophages anciennement découverts près de l'église, et semble-t-il, des substructions de technique romaine sous celle-ci.

Quant à Saint-Maur-des-Fossés, la commune présente de nombreux vestiges de toutes les périodes à partir du Néolithique, mégalithes, sépultures néolithiques ou de l'Age du Bronze, nécropole et sépultures de l'Age du Fer, sépultures romaines de basse époque, plusieurs église et leurs cimetières.

Probablement ancien oppidum gaulois réoccupé à basse époque romaine, une abbaye y est fondée au VIIe siècle, qui va avoir une profonde influence sur un large environnement, ne disparaissant qu'au milieu du XVIIIe siècle.

- CONCLUSION

Il semble bien que l'on puisse faire remonter l'origine de l'implantation humaine sur le territoire communal au Néolithique. Il y a vraisemblablement continuité de l'occupation (à moins qu'il ne s'agisse d'une réimplantation) durant la protohistoire et peut-être même durant l'époque romaine. On perd ensuite toute trace d'occupation jusqu'au Xe siècle. S'il est possible que nos lacunes soient dues à une phase d'abandon, il paraîtrait curieux, au regard de la situation géographique de Maisons-Alfort et du contexte périphérique, que cet abandon ait perduré sur une aussi longue période. Il paraît plus vraisemblable de penser que le sous-sol de la commune, qui possède un très important potentiel archéologique, n'a pas encore délivré tous ses secrets. »

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

7. ANNEXES

III. AUTRES ANNEXES

III.15. Zones de potentialités archéologiques

III.15.4. Villiers-sur-Marne

Établissement Public Territorial

Paris Est Marne&Bois (EPT 10)

PADD débattu le 07 décembre 2021

PLUi approuvé le 12 décembre 2023



Plan Local d'Urbanisme

Villiers-sur-Marne

5. Annexes

5e. Autres

1. Défrichement
2. ZNIEFF
3. Règlement Local de Publicité
4. Droit de Préemption urbain
5. Archéologie

Arrêt	Enquête publique	Approbation
28 février 2013	Du 3 juin au 3 juillet 2013	

FICHE N°4 : ARCHEOLOGIE

Les missions du service Archéologie du Conseil général du Val-de-Marne

Le service archéologique départemental a été créé en 1978. Il met en œuvre deux grandes missions de politique culturelle du Conseil général :

- fournir aux Val-de-Marnais les connaissances nécessaires à la compréhension du territoire en leur facilitant l'appropriation via des publications, des actions de médiation, la mise à disposition de ressources documentaires...
- contribuer à la préservation du patrimoine archéologique via des opérations archéologiques et des recherches permettant d'enrichir la carte archéologique du Val-de-Marne.

Ce service contribue ainsi à une meilleure connaissance du territoire et de ses mutations, qu'il synthétise dans la carte archéologique du Val-de-Marne. Cet outil permet d'exercer une fonction de conseil concernant les risques archéologiques et d'aider à déterminer la sensibilité archéologique des zones concernées par l'aménagement du territoire. Dans cette même optique, il concourt à l'élaboration de la carte archéologique nationale établie par l'Etat (article L. 522-5 du Code du patrimoine).

INFORMATIONS

▪ Cadre réglementaire

Les opérations d'aménagement susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique sont soumises à la législation sur l'archéologie préventive, définie par :

- Code du Patrimoine, livre V : le titre II codifie la loi n°2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée par la loi n°2003-707 du 1er août 2003 et la loi n°2009-179 du 17 février 2009.
- Décret d'application n° 2004-490 du 3 juin 2004 "relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive".

Sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation (Décret n° 2004-490, art. 4 et 5), les travaux portant sur les zones et seuils d'emprise définis par arrêté du préfet de région. Ces zones peuvent être signalées dans le PLU.

En dehors du zonage, les services régionaux de l'archéologie, placés sous l'autorité des directeurs régionaux des affaires culturelles et des préfets de région, examinent les travaux décrits par l'article 4 du Décret n° 2004-490 (*modifié par Décret 2007-18 du 5 janvier 2007, art. 22 I, JORF 6 janvier 2007 en vigueur le 1er octobre 2007*). Sont concernés, entre autres, les projets de zones d'aménagement concerté et de lotissements affectant une superficie supérieure ou égale à 3 hectares, ainsi que les aménagements soumis à une étude d'impact.

Les aménageurs peuvent, avant de déposer une demande pour obtenir les autorisations requises par les lois et règlements ou avant d'engager tout autre procédure, saisir le préfet de région afin qu'il examine si leur projet est susceptible de donner lieu à des prescriptions archéologiques (Décret n° 2004-490, article 10) :

Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France
Service Régional de l'Archéologie
6, rue de Strasbourg
93200 Saint-Denis.

Toute découverte fortuite est soumise à une déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet (Code du Patrimoine, livre V, titre III, Section 3, art. L531-14, codifiant la loi du 27 septembre 1941 portant réglementation des fouilles archéologiques).

POTENTIALITES ARCHEOLOGIQUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

La commune (427 ha), entièrement urbanisée, a été réduite en 1899 à la création du Plessis-Trévisé. Située en bordure du plateau briard (alt. 99 m), sur une ancienne zone boisée, elle est traversée dans sa partie sud par le vallon du ru de la Lande (alt. 69 m).

Les éléments recensés concernant le patrimoine archéologique de Villiers-sur-Marne correspondent aussi bien à des observations directes (découvertes fortuites ou fouilles préventives) qu'à des indices issus des sources écrites. Ils couvrent les périodes allant du Néolithique à l'époque moderne et sont localisés principalement au niveau du centre ville ancien et, à l'est, en bordure de la voie de chemin de fer.

Des découvertes fortuites ont révélé de l'outillage néolithique isolé, ainsi qu'un mégalithe accompagné de haches au lieu-dit « *Les Pierres* », à l'ouest de la commune. On pourrait envisager une occupation de cette époque sur le territoire communal.

Un habitat antique, avec pavement de mosaïque, a été mis en évidence dans le *Bois de Saint-Denis*, près d'une fontaine, entre l'avenue André-Rouy et la voie ferrée.

Des sarcophages du haut Moyen Âge ont été découverts à la *Borne Blanche*, entre l'avenue de Gaumont et la rue A. Quirin.

L'histoire médiévale connue de Villiers commence en 1024, avec une mention dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Maur. Du XII^{ème} au XIV^{ème} siècles, Villiers est constitué de plusieurs fiefs laïques ou ecclésiastiques. Une maison forte est bâtie au sud de l'église par Dreux Budé au milieu du XV^{ème} siècle, puis une enceinte villageoise au XVI^{ème}, lors des guerres de religion. L'église Saint-Denis Saint-Christophe est dédiée en 1501 et reconstruite postérieurement.

Une intervention archéologique réalisée en 1998 sur la ZAC Centre ville a révélé les traces d'une occupation remontant aux X-XII^{ème} siècles.

Plusieurs domaines, aujourd'hui disparus, sont attestés à partir du XVII^{ème} siècle : le *Château du Désert*, construit en 1620, le *Fief de Passy*, le *Château Moderne* au XVIII^{ème} siècle et le *Château de la Lande* (fief du XIII^{ème} siècle), aujourd'hui sur le territoire du Plessis-Trévisé.

La commune de Villiers possède un important potentiel archéologique qui permet d'envisager une installation humaine dès le Néolithique et une occupation du territoire depuis la période romaine jusqu'à nos jours.

PRECONISATIONS

Il serait conseillé d'indiquer dans le rapport de présentation du P.L.U., la présence de zones de sensibilité archéologique sur la commune et leur inscription dans les documents graphiques¹. En l'état actuel de nos connaissances, les secteurs à fort potentiel archéologique sur le territoire de Villiers-sur-Marne sont les suivants :

Périmètres des anciennes occupations et habitats médiévaux et modernes :

1. Occupation gallo-romaine au lieu-dit *Bois de Saint-Denis*, entre l'avenue André-Rouy et la voie ferrée.
2. Nécropole du haut Moyen Âge à la *Borne Blanche*, entre l'avenue de Gaumont et la rue A. Quirin.
3. Centre-ville : bourg ancien, église, nécropole et domaines médiévaux et modernes.

Périmètre de la petite vallée du Ru de la Lande : cet espace alluvial, favorable à une meilleure préservation des vestiges, est susceptible de conserver des éléments archéologiques liés aux occupations anciennes, aux vestiges d'ouvrages de franchissement (ponts, gués) et aux aménagements de berges et moulins médiévaux. Il garantit également l'acquisition de données sur les paléoenvironnements fréquentés par l'Homme.

Tracés présumés des voies anciennes : plusieurs chemins anciens, d'origine médiévale probable, voire antique, sont répertoriés sur la commune. Le *Grand chemin de Paris* à Torcy ou Lagny traverse la commune en suivant partiellement le tracé de l'actuelle D203 (ex N303). Le *chemin de petit brie à Villiers* (route de Bry) se dirigeait vers Bry-sur-Marne pour y franchir la rivière. La rue du Général Leclerc (*chemin de Villiers à Chennevières*) pourrait faire partie d'un long itinéraire arrivant de Villeneuve-Saint-Georges vers Gournay et Lagny.

¹ Carte des potentialités archéologiques jointe à ce document.

ANNEXES

Contacts

FICHE N°4 : ARCHEOLOGIE

Direction de la culture

Service Archéologie

7-9 rue Guy Môquet - 94800 VILLEJUIF

Secrétariat : 01 47 26 10 00

Courriel : archeologie@cg94.fr

Chef de service : David Coxall

Courriel : david.coxall@cg94.fr

Chargée de projets : Myriam Arroyo-Bishop

Courriel : myriam.arroyo-bishop@cg94.fr

Archéologue : Stéphane Ardouin

Courriel : stephane.ardouin@cg94.fr

CARTE DES POTENTIALITES ARCHEOLOGIQUES

VILLIERS-SUR-MARNE

